

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté de Promulgation n° 06-270-1919 approuvant le budget de 1919.

n° 06-270-1919

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
25 avril 1919

Numéro JO  
n° 270 du 30/04/1919

Date du numéro  
30 avril 1919

## VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

**Vu** le décret du 9 mars 1919 portant approbation du budget de la Côte Française des Somalis pour l'exercice 1919

**Vu** la publication de cet acte au Journal Officiel de la République Française portant la date du 29 mars 1919;

## TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté selon sa forme et teneur le décret du 9 mars 1919 approuvant le budget de la Côte Française des Somalis pour l'exercice 1919. Art. 2.— Sont en conséquence rendus définitivement exécutoires et notifiés au Trésorier-payeur le dit budget arrêté en recettes et en dépenses à la somme de deux millions trois cent soixante dix mille trois cents francs (2.370.300) et le tarif des taxes y annexé. Art. 3.— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Côte Française des Somalis.

**A. LAURET.**